

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE GESTION ET D'ANIMATION
DE SERVICES SOCIAUX, RECREATIFS ET D'EDUCATION**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA COMMUNE DE GREASQUE, ci-après dénommée "la collectivité", représentée par son Maire, Madame Hélène GAILLARD, dûment habilité,

D'UNE PART,

Et

LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD, association Loi 1901, ci-après dénommée "l'Organisateur", dont le siège Social est 7 rue Paul Mesplé – 31100 TOULOUSE, n° SIREN : 479 927 915, représentée par sa Présidente, Madame Fabienne AMADIS, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Il a été conclu, entre les susnommés, un contrat de délégation de service public ayant pour objet la gestion et l'animation pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) sur le territoire de la commune de Gréasque, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 avec deux reconductions d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant a pour objet le réajustement financier suite à la prise en charge de la demi-heure du midi par la CAF.

ARTICLE 2 DISPOSITIONS FINANCIERES

La prise en compte des différents éléments objets de cet avenant ont pour conséquence une diminution de participation de la collectivité d'un montant de **-14 323,34 euros** pour 2025 et pour 2026.

Le montant de la variation de la participation de la collectivité découlant de cet avenant fera l'objet d'un avoir unique pour 2025 et 2026.

ARTICLE 2-1 DETERMINATION DU PRIX

Budgets joints en annexe.

Fait à Toulouse

Le 15 juin 2026

Pour Loisirs Education et Citoyenneté
Grand Sud
La Présidente
Madame Fabienne AMADIS
« lu et approuvé »

Pour la Commune
De Gréasque
Le Maire,
Madame Hélène GAILLARD
« lu et approuvé »